

AVIS DE COURSE

Raid Cata Oléron 2022

1/2 Octobre 2022

Ile d'Oléron

St Denis

Yacht Club Oléron

Grade 5 A

Séries: Catamaran (15.5/sl16/HC16/F18/D18/INC/VIP)

1 REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 18h00 le 30/09/2022 à Yacht Club d'Oléron

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [Raid Cata Oléron](#).

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [ici](#).

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes C1/C3/15.5/sl16/H16/D18/F18/INC/Viper, à l'exception des catamarans de moins de 15 pieds.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [YCO Base Nautique Eric Tabarly 17650 St Denis](#) jusqu'au **01/10/2021 à 10h30**.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [fiche inscription](#)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences

d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *25€ supplémentaire seront demandé pour les inscriptions incomplète à la date du 23/09/2022 ou qui arriverons après le 23/09/2022.*

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *70 bateaux maximum.*

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 23/09/2022
<i>Tout catamaran avec équipage de plus de 18ans</i>	<i>100€</i>
<i>Catamaran Solitaire</i>	<i>70€</i>
<i>Catamaran avec équipage de moins de 18ans</i>	<i>70€</i>

Les frais d'inscription incluent les deux jours de course ainsi que le repas du samedi soir à l'étape du sud de l'île CNCO pour les équipages hors accompagnants.

5.2 Autres frais :

Un repas sera possible pour les personnes et/ou coureurs présent le vendredi 30/09/2022 à l'YCO pour un montant de 10€/personne.

Les accompagnants peuvent également participer au repas coureur du samedi soir au CNCO à l'étape du sud de l'île pour 12€ par personne.

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>30/09/2022</i>	<i>09h00</i>	<i>18h00</i>
<i>01/10/2022</i>	<i>08h30</i>	<i>10h30</i>

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Jour et date *Samedi 01/10/2022, de 08h30 à 10h30*

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Toute</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à :

- **Samedi 01/10 à 11h30**
- **Dimanche 02/10 à 9h00**

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 01/10/2022 à 10h.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :

- Une VHF
 - 1 pagaie d'1 mètre au moins
 - 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 6 mm de diamètre
 - 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre
 - 2 brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique
 - 2 feux à main. Règle 78-1 des IC.
 - Pour les Flying boats : casque de protection pour chaque membre d'équipage
- Nota : Les longueurs et diamètres exigés par cette règle constituent des dimensions minimales.

Autres équipements de sécurité autorisés et conseillés mais non obligatoire.

- Un téléphone portable
- Un GPS portable
- Un compas électronique
- Un couteau fixé sur la martingale ou sous le trampoline
- Flash light.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC [annexe 1](#) fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC [annexe 2](#) indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

12.1 L'ensemble des parcours est en annexe 2

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes Catamarans, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : [Classement par cumul de temps](#).

14.2 [1](#) courses validées est nécessaire pour valider la compétition.

14.3a) Quand moins de [2](#) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

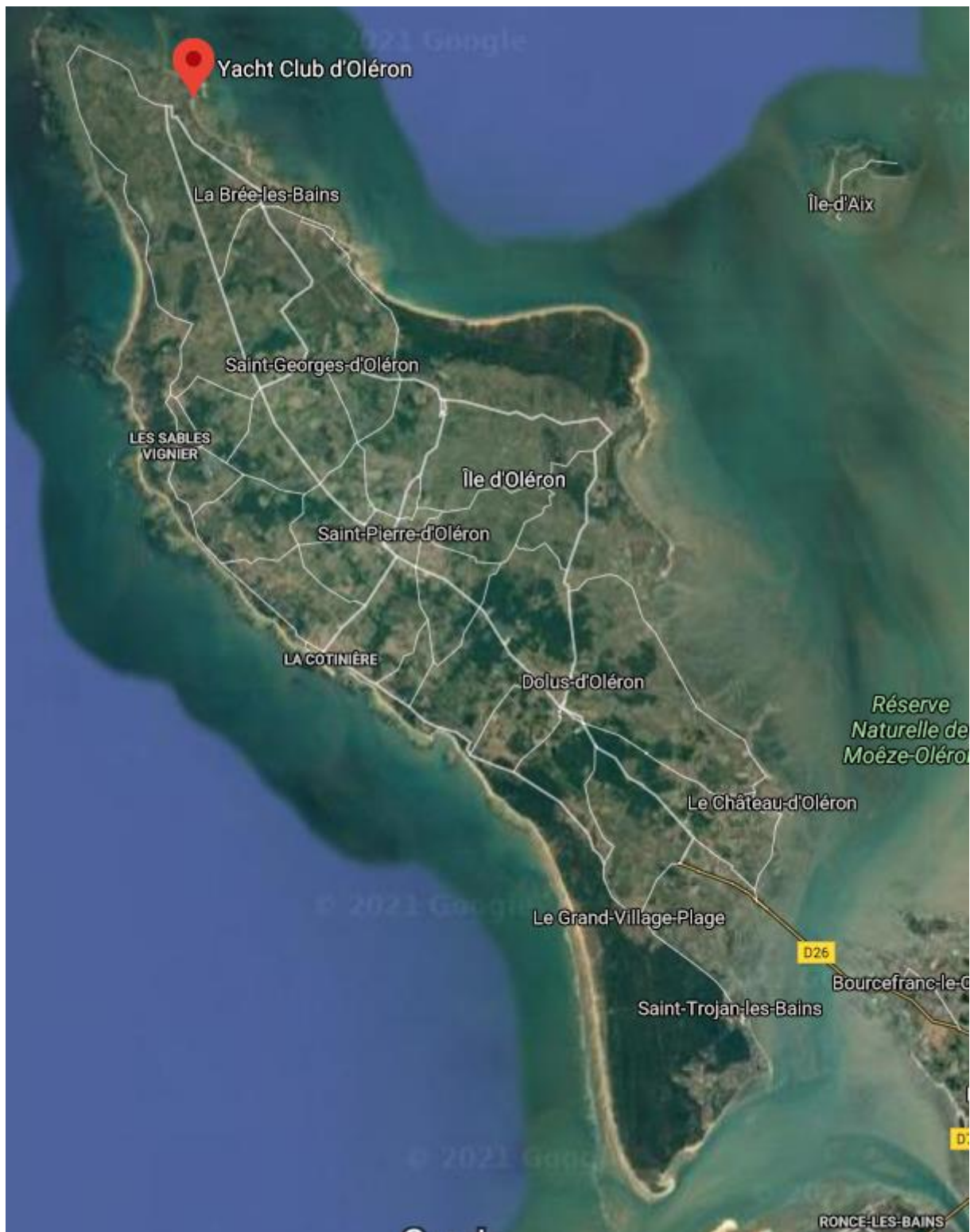
20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : A partir de 5 bateaux d'une même catégorie un classement spécifique sera établi.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

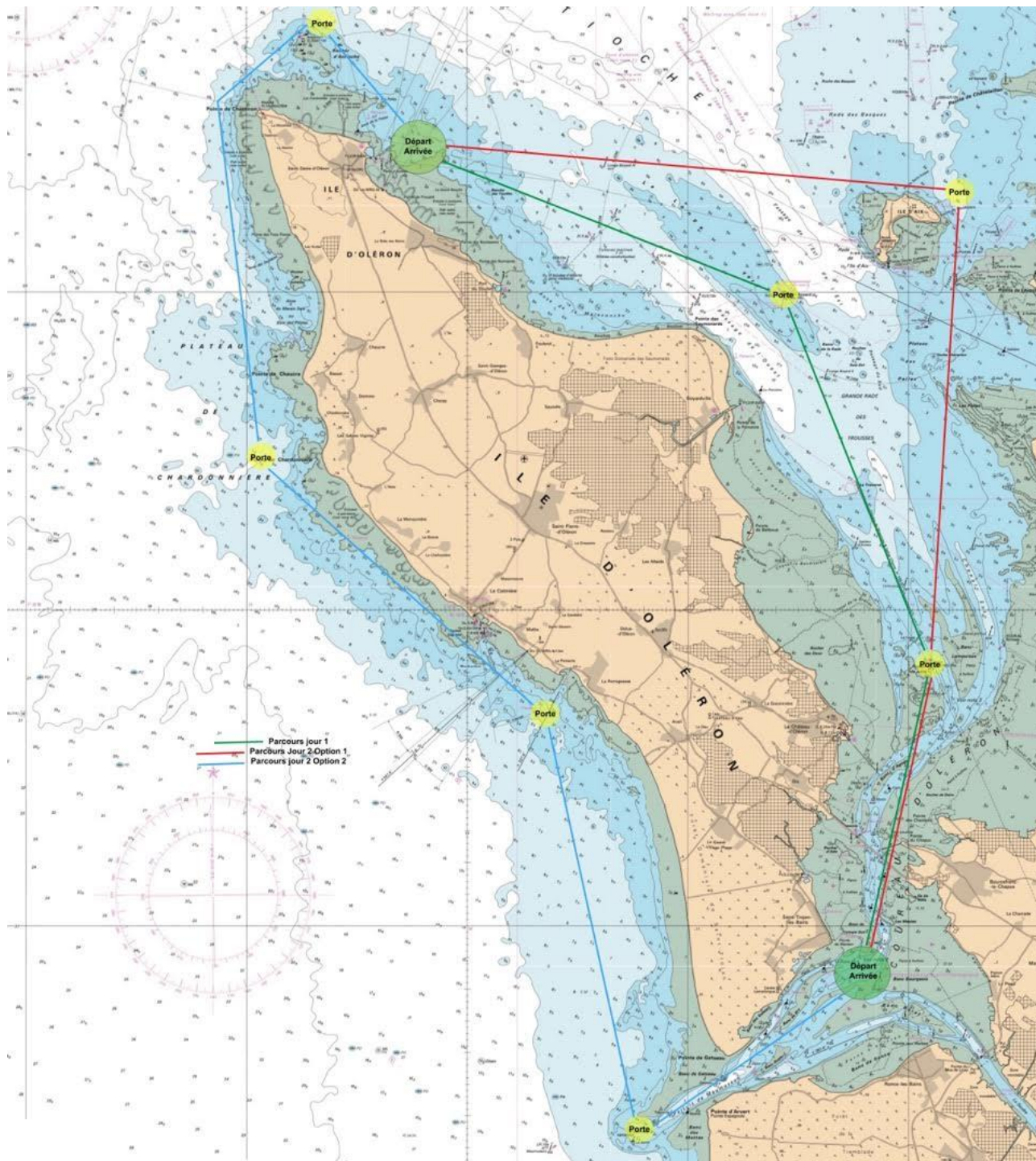
Pour plus d'informations, contacter
L'YCO Base Nautique Eric Tabarly
17650 St Denis d'Oléron
Tel : 05 46 47 93 64
Mail : bureauyco@htomail.com
Site internet : www.yco-oleron.fr

Annexe 1



Annexe 2

Zone de course et Parcours



Parcours Vert : 20.5 MN en route directe

- Départ (Bateau comité et bouées banque pop blanche)
- Porte de dégagement au vent de la ligne de départ (entre deux bouées Conique Orange),
- Porte « Juliar » (entre la cardinale « Juliar » et un bateau pointeur), 45°54'.120 N/ 1° 09'.400 W
- Porte « Boyard » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) au SO de Fort Boyard, 45° 59',900 N / 1°13'.200 W
- Arrivée (Bateau comité et bouée jaune)

Parcours d'écrit du sud vers le nord de l'île , il peut être réalisé du nord vers le sud.

Parcours Bleu : 30 MN en route directe

- Départ (bateau comité et bouées banque pop blanche)
- Porte de dégagement au vent de la ligne de départ (entre deux bouées Conique Orange)
- Porte «Antioche » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) au NE de la tour d'Antioche, 46° 04.200' N / 01° 23.503' W
- Porte « Chardonnière » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) face à La Pointe de Chardonnière, 45° 57.540' N / 01° 24.100' W
- Porte « La Perroche » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) face à La Baie de La Perroche, 45° 53.500' N / 1° 18.100' W
- Porte « Maumusson » (entre une bouée conique Verte et un bateau pointeur) dans la passe de Maumusson, 45° 47.150' N / 1° 15.200' W
- Arrivée bateau comité et bouée jaune.

Parcours d'écrit du nord vers le sud de l'île, il peut être réalisé du sud vers le nord.

Parcours Rouge : 24.5 MN en route directe

- Départ (bateau comité et bouées banque pop blanche)
- Porte de dégagement au vent de la ligne de départ (entre deux bouées coniques orange)
- Porte «Aix » (entre une bouée conique verte et un bateau pointeur) au NE de L'île d'Aix, 46° 01.300' N / 1° 09.000' W
- Porte « Juliar » (entre la marque cardinale EST « JULIAR » et un bateau pointeur), 45°54'.120 N / 1° 09'.400 W
- Arrivée bateau comité et bouée jaune

Parcours d'écrit du nord vers le sud de l'île, il peut être réalisé du sud vers le nord.

Le Samedi 01/10 le départ sera donné à St Denis d'Oléron(YCO) direction St Trojan(CNCO)

Le Dimanche 02/10 le départ sera donné à St Trojan(CNCO) direction St Denis d'Oléron (YCO)

Le sens de rotation autour de l'île et les parcours retenus seront établis le jour même de l'évènement en fonction des conditions météo du week-end et annoncé au briefing.

En fonction des conditions météo d'autres parcours pourront être mis en place.